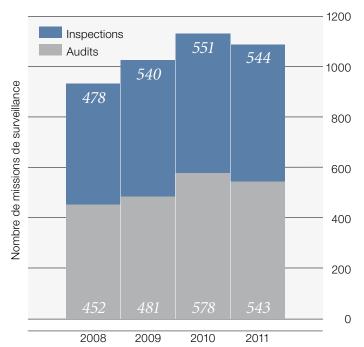
Toujours un niveau de sécurité élevé

La surveillance basée sur les risques gagne en importance

Le transport aérien est de plus en plus sûr. En 2010, le taux mondial d'accidents avait atteint un minimum historique. En 2011, l'aviation a battu un nouveau record. Selon les chiffres de l'Association du transport aérien international (IATA), le taux d'accidents mesuré pour les avions de fabrication occidentale est passé de 0,6 à un minimum de 0,37 par million de vols. Comme les années précédentes, l'aviation commerciale suisse n'a eu quant à elle aucun accident à déplorer. Ce bilan contraste avec celui de l'aviation générale (petite aviation) qui a enregistré 37 accidents en 2011 - soit pratiquement le niveau de 2009 - contre 25 l'année précédente. En revanche, le nombre d'accidents impliquant des hélicoptères a reculé passant de 12 en 2010 à 9 en 2011, ce qui correspond aux chiffres des années 2007 et 2009. En dépit de l'accroissement du nombre d'accidents de petits avions, l'OFAC juge que le niveau de sécurité de l'aviation suisse se maintient à un niveau élevé, puisque les chiffres sont inférieurs à la moyenne des années précédentes

L'OFAC a réalisé en 2011 543 audits et 544 inspections, soit un nombre de visites de contrôle inférieur de 4% à celui de 2010. Ces chiffres restent cependant nettement supérieurs à la moyenne des années précédentes. L'OFAC pratique de plus en plus une approche basée sur les risques dans l'exercice de la surveillance. En d'autres termes: l'office concentre son action sur les domaines pour lesquels l'analyse des données récoltées révèle des lacunes.

Missions de surveillance de l'OFAC



L'OFAC mise sur deux instruments pour développer cette approche: le système de gestion de la sécurité (SGS) et le programme national de sécurité (PNS). Le premier, qui est un outil de récolte et d'analyse des données liées à la sécurité, aide les acteurs de l'aviation à identifier les carences au sein de leur organisation et à prendre les actions propres à les éliminer ou pour le moins à les atténuer. Les normes internationales imposent d'ailleurs aux entreprises de l'aviation commerciale, à savoir les compagnies aériennes, les organismes de maintenance et les aéroports, de mettre en place un SGS d'ici 2012. L'OFAC accompagne et soutient depuis longtemps les entreprises dans cette tâche.

Pour sa part, le programme national de sécurité, qui répond à une exigence internationale, décrit les mesures et instruments employés par un pays pour assurer la sécurité aérienne. La Suisse a commencé à élaborer son PNS en 2011 en s'inspirant directement d'un document stratégique de l'Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA) qui mentionne les principaux risques pour l'aviation civile. Depuis 2011, l'OFAC planifie sa surveillance en mettant en œuvre les mesures prévues par ce document européen qui sont pertinentes pour l'aviation suisse. Deux de ces thèmes sont l'entrée non autorisée de petits avions dans les espaces aériens contrôlés et les quasi-collisions d'aéronefs évoluant dans le même espace, mais obéissant chacun à des règles de vol différentes.

L'OFAC achèvera le PNS suisse en 2012. L'industrie a toujours la possibilité d'influencer l'ampleur et les objectifs de la surveillance exercée par l'OFAC en fournissant la meilleure des performances possibles en matière de sécurité. L'office pourra ainsi utiliser ses ressources de manière plus efficace et renforcer la responsabilité individuelle des acteurs.